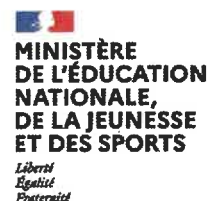




Reçu le 16/11/21 et enregistré
par la greffe le 17/11/2021
kolok n° GA 210670 CRC



RÉPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES, daté du 21 OCTOBRE 2021

Ce rapport faisant suite au contrôle par la chambre régionale des comptes des exercices 2016 et suivants

Réponse pour le paragraphe 3.2 « les autres instances et les partenariats du lycée professionnel »

Dans ce paragraphe 3.2, page 14 du document, s'agissant de la signature de la charte du CLEE (Comité local école entreprise), il est mentionné « des actes non précis ne permettant pas de savoir quand et quel conseil d'administration des établissements a autorisé le chef d'établissement à signer la charte, en méconnaissance des articles R.421-9 et R.421-54 du Code de l'éducation » et il est écrit « la chambre des comptes observe que pour être exécutoire toute délibération doit être communiquée au contrôle de légalité via l'appliquet DEMACT. En conséquence, même en l'absence de dispositions financières, le chef d'établissement devrait être en capacité de prouver qu'il a été autorisé à signer ladite charte »

► Vous trouverez en pièce jointe les éléments qui attestent de la légalité de la signature de la charte par le chef d'établissement, à savoir :

- La copie du procès-verbal PV du conseil d'administration du 23/11/2021 mentionnant la délibération relative à cette convention,
- La copie de l'acte n°12 issu de la séance du 23/11/2021, ayant pour objet cette passation de convention,
- La copie du récépissé de transmission aux autorités de contrôles dudit acte,

Réponse pour le paragraphe 4.1.1 « les signalements d'anomalies comptables »

Dans ce paragraphe 4.1.1, page 16 du document, il est mentionné « que les dernières opérations correctives feraient l'objet d'un vote en conseil d'administration le 28/09/2021 ». Vous trouverez en pièce jointe les documents écrits attestant que ces dernières opérations ont effectivement été votées lors du conseil d'administration dans sa séance n°1 de l'année scolaire 2021/2022 :

- Le tableau récapitulatif des opérations
- L'acte n°4 de la séance n°1 du 28/09/21

A Ribérac, le 09/11/2021

Le Proviseur, Roselyne RIGHI.

		
<i>Lycée Professionnel Arnaud Daniel RIBERAC</i>		PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
		du 23 Novembre 2017 Séance N° 2 / année 2017/2018

Ordre du jour initial :

- Désignation des secrétaires de séance.
- Approbation du P.V. du CA du 12 Octobre 2017
- Ordre du jour définitif et approbation.
- Installation des conseils et commissions
- Proposition de Budget 2018
- Affaires financières (DBM...)
- Contrats et conventions
- Questions diverses : à déposer par écrit 48 h avant la séance au secrétariat du lycée.

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES

Présidente – Chef d'établissement	Madame BOIREAU-CANET, Provisure	
Membres de Droit	Madame LE HIR, Provisure-Adjointe Madame RIVIERE, Gestionnaire Monsieur RAFFY, DDFPT	
Membres invités	Mme HERCOUET	
Représentant de la collectivité de rattachement	Madame GENDREAU, (excusée)	
	Monsieur BITTARD,	
Représentants de la Commune siège Représentant de la communauté de commune	Madame MORIN, représentée par Mme MACERON Monsieur BOUQUET	
	Monsieur CRASSAT (excusé)	
Représentants du personnel enseignant et de surveillance	Monsieur REYNET Monsieur QUINNESIERE Madame PAYEUR Madame LAULLA Monsieur SEJOURNET Madame GALI Madame MANCIET	
Représentants du personnel d'administration, de service et de laboratoire	Madame VATERNELLE Madame WEBER	
Représentants des parents d'élèves	Madame DENECHAU Madame REBIERE Madame BOUCHART Madame ZAHRI Monsieur BECK	

Représentants des élèves	Monsieur DENECHÉAU Antoine Monsieur MARTIN Romain Monsieur GARGAUD Emilien Monsieur LONCKE Arthur Monsieur MAYAN Matthis	
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
Lycée Professionnel Arnaut Daniel RIBERAC		PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
		du 23 Novembre 2017 Séance N° 2 / année 2017/2018

Après vérification du quorum 17 membres présents à 17 h 45, Mme la Présidente déclare la séance ouverte. Elle excuse l'absence de certains administrateurs.

1 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :

Mme PAYEUR, professeur, se propose pour assurer le secrétariat. Cette proposition est validée.

2 – APPROBATION du PV de la séance du 12 Octobre 2017 :

Mme la Présidente soumet le P.V. au vote des membres du C.A.

Résultat du vote: Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/8

3 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DÉFINITIF :

Mme la Présidente rappelle les points étudiés, il est procédé au vote.

- Désignation des secrétaires de séance.
 - Approbation du P.V. du CA du 12 Octobre 2017
 - Ordre du jour définitif et approbation.
 - Installation des conseils et commissions
 - Proposition de Budget 2018
 - Affaires financières (DBM...)
 - Contrats et conventions
 - Questions diverses
- Pas de questions diverses

Résultat du vote : **Nombre de votants : 17** **Pour : 17** **Vote à l'unanimité X**
Acte n° 2017-2018/9

Informations au CA :

La Proviseure présente deux temps forts qui ont eu lieu sur la Cité scolaire et qui ont plus particulièrement concernés le LP.

La visite de la secrétaire d'Etat aux armées Mme Darrieussecq le lundi 20 Novembre 2017.

L'inauguration académique de la CHARTE CLEE qui a eu lieu au LP le mardi 21 Novembre 2017.

4 – INSTALLATIONS DES CONSEILS ET COMMISSIONS

Madame La Présidente présente au CA les conseils et commissions. Il est rappelé succinctement les attributions des différents Conseils et Commissions et donne leur composition. Les « têtes de listes » ont toutes été destinataires d'un appel à candidatures afin qu'elles puissent proposer leurs candidats respectifs.

Chaque personnel se positionne selon sa catégorie. Les listes sont ensuite proposées au vote pour approbation. (voir document ci-joint)

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à l'unanimité sur l'installation des conseils et commissions avec les modifications proposées.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/14

5 – PROPOSITION DE BUDGET 2018

En préalable, Mme la Présidente rappelle que la proposition du Budget a été présentée en conseil Pédagogique le 20 Novembre et envoyé avec les quelques modifications proposées à l'ensemble des membres du CA avant le CA pour permettre de prendre connaissance préalablement du Budget 2018.

Mme La présidente et Mme la gestionnaire ouvrent par une présentation de la DGF et ses conditions d'attribution :

Mme La Présidente rappelle que le budget est annuel, prévisionnel et sincère. Le compte financier présenté en Avril doit être le plus proche possible du projet de budget.

Mme la gestionnaire et Madame la Présidente présente le budget à partir d'un diaporama (voir ci-joint les documents du budget et le power point présenté)

Le budget du LP est ouvert en dépenses à hauteur de 463 817.47 euros et en dépenses à hauteur de 462 887.18.

Ce budget ne propose pas de provisions, de prélèvement sur le fonds de roulement. A partir des états édités dans le logiciel EGIMMO, les sommes prévues pour les amortissements sont en dépenses de 39 083.47 et en recettes de 38 153.18. L'écart se justifie par le montant prévisionnel des amortissements réels de : 930.29

Ce projet de budget conduit donc à un résultat prévisionnel de -930.29 correspondant aux amortissements réels et à une capacité d'autofinancement de 0.

Le budget est alors soumis au vote.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de budget 2018 présenté par l'ordonnateur et son gestionnaire.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/ 10

6 – AFFAIRES FINANCIERES

- DBM pour information

- Projet Erasmus +

Dans le cadre du projet Erasmus + : proposition de vote de principe du projet de mobilité 2018/2020 pour l'Espagne et la Belgique et la Grèce.

Il est procédé au vote.

Le CA vote à l'unanimité la proposition de vote de principe du projet de mobilité 2018/2020 pour l'Espagne, la Grèce et la Belgique et la Grèce.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/17

7 – CONTRATS ET CONVENTIONS

a. Délégation de passation des marchés pour l'année 2018

En application du code de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/11

b. Convention de prestation de service

La Présidente du CA présente la convention de prestation de service avec le Rectorat de Bordeaux et le lycée Bertran de Born pour la réalisation de la paie des agents non titulaires de droit public (ANT) recrutés par le EPLE adhérents.

Il est procédé au vote.

Le CA Autorise le chef d'établissement à signer la convention de prestation de service avec le Rectorat de Bordeaux et le lycée Bertran de Born.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/20

c. Contrat de collaboration pour l'organisation de projets de mobilité d'étudiants

La Présidente du CA présente le contrat de collaboration pour l'organisation de projets de mobilité d'étudiants.

Il est procédé au vote.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat de collaboration avec STUD&GLOBE.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/15

d. Charte CLEE du Ribéracois

La Présidente du CA présente la charte CLEE du Ribéracois qui associe avec le LP Arnaut Daniel, le club des entreprises de Ribérac, la CCPR, la MFR de Vanxains, le collège de Tocane.

Il est procédé au vote.

Le CA Autorise le chef d'établissement à signer la Charte CLEE du Ribéracois.

Résultat du vote : Nombre de votants : 17 Pour : 17 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/12

Départ de Léana DEBANDE à 19h00

e. Convention avec Epiphane dans le cadre de l'Atelier de Pratiques artistiques Danse

La Présidente du CA présente la convention.

Il est procédé au vote.

Le CA Autorise le chef d'établissement à signer la convention avec Epiphane dans le cadre de l'Atelier de Pratiques artistiques Danse

Résultat du vote : Nombre de votants : 16 Pour : 16 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/13

f. Convention ESPE

La Présidente du CA présente la convention ESPE : accueil d'un stagiaire Thomas JULIEN en formation du 13 au 24 Novembre et du 15 au 26 Janvier (tuteur Mme Payeur).

Il est procédé au vote.

Le CA Autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'ESPE.

Résultat du vote : Nombre de votants : 16 Pour : 16 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/18

g. Convention de partenariat avec le centre hospitalier VAUCLAIRE

La Présidente du CA présente la convention.

Il est procédé au vote.

Le CA Autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le centre hospitalier Vauclaire.

Résultat du vote : Nombre de votants : 16 Pour : 16 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/16

h. Convention de mise à disposition de matériels

La Présidente du CA présente la convention de mise à disposition de matériels.

Il est procédé au vote.

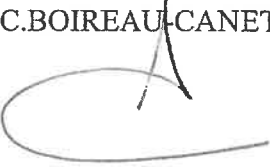
Le CA Autorise le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition de matériel.

Résultat du vote : Nombre de votants : 16 Pour : 16 Vote à l'unanimité X
Acte n° 2017-2018/19

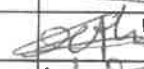
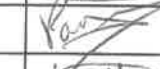
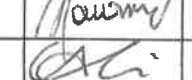
8 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

	La secrétaire de séance	La Présidente du Conseil d'Administration
	C. PAYEUR 	C. BOIREAU-CANET 

LYCEE PROFESSIONNEL ARNAUT DANIEL – 24600 RIBERAC
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
Jeudi 23 novembre 2017

	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	OBSERVATIONS
MEMBRES DE DROIT :				Remplaçants des membres excusés :
Mme BOIREAU-CANET Christine, Provisseure				
Mme Cécile LE HIR, Provisseur-adjoint				
Mme Bénédicte RIVIERE LAVANDIER, Agent Comptable				
M. Jean Pierre RAFFY, Chef de travaux				
REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE RATTACHEMENT				
Mme GENDREAU Béatrice			excusée	
M. BITTARD Jean-François				
PERSONNALITES QUALIFIEES DU MONDE ECONOMIQUE				
M. CRASSAT Jean Michel			Excusé	
REPRESENTANT COMMUNE SIEGE :				
Mme MORIN Monique			Excusée	Mme MACERON Christine
REPRESENTANT DE L'INTERCOMMUNALITE :				
M. BOUQUET Claude				
REPRESENTANT ATOSS				
Madame WEBER Delphine				
Mme VATERNELLE Célia			Excusée	
MEMBRES ELUS PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, EDUCATION, SURVEILLANCE et DOCUMENTATION				
M. REYNET Anthony			excusé	Mme DACHE-FOUILLEAU
M. QUINNESIERE Christophe				
Mme PAYEUR Corinne				
Mme LAULLA Corinne				
M. SEJOURNET Sylvain				
Mme GALI Annabelle				
Mme MANCIET Isabelle				
REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES :				
Mme DENECHAU Carine				
Mme REBIERE Alexandra			Excusée	
Mme BOUCHART Séverine				
Mme ZAHRI Leïla				
M. BECK Michael				
REPRESENTANTS ELEVES :				
M. DENECHAU Antoine				
M. MARTIN Romain				
M. GARGAUD Emilien				

M. LONCKE Arthur				
M. MAYAN Mathis				

Armando Loncke

~~*Armando*~~

0240050Z
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE PROFESSIONNEL ARNAUT DANIEL
RUE COULEAU
24600 RIBERAC
Tel : 0553924000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Christine Boireau-Canet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CHARTRE CLEE :
Charte CLEE du Ribéracois qui associe le LP Arnaut Daniel, le club des entreprises de Ribérac, la CCPR, la MFR de Vanxains, le collège de Tocane.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boireau-Canet

Prénom : Christine

Signé le: 28/11/2017 09:58:06



Récépissé de transmission aux autorités de contrôle

Année scolaire : 2017-2018

N° acte : 12

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

N° EPLE : 0240050Z

Emetteur : Conseil d'administration

Etablissement : LYCEE PROFESSIONNEL ARNAUT DANIEL 24600 RIBERAC

Date de validation : 28/11/2017

Signataire : Christine BOIREAU-CANET

Date de transmission : 2017-11-28 10:04:58

Transmetteur : Christine Boireau-Canet

Destinataire(s) :

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

Suivi de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL ARNAUT DANIEL - RIBERAC - 0240050Z

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Fonctionnement

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 12

Année scolaire : 2017-2018

Date de signature : 28/11/2017

Date de transmission : 28/11/2017

Date de réception EN : 28/11/2017

Date d'exécution : 13/12/2017

Date de publication : 23/04/2018

Action	Date	Acteur	Entité
Création	24/11/2017 08:11:42	Graziella Hercouet	EPLE
Signature	28/11/2017 09:58:06	Christine Boireau-Canet	EPLE
Transmission	28/11/2017 10:04:57	Christine Boireau-Canet	EPLE
Démarrage de l'instruction	30/11/2017 16:41:19	Rudy Guichard-Deschamps	ACL EN
Signature de l'instruction avec validation de l'acte	30/11/2017 18:49:06	Nathalie Bessas	ACL EN
Publication	23/04/2018 09:21:30	Graziella Hercouet	EPLE

0240050Z
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE PROFESSIONNEL ARNAUT DANIEL
RUE COULEAU
24600 RIBERAC
Tel : 0553924000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non-valeur (ANV) et Ordres de recettes exceptionnels

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/09/2021

Réuni le : 28/09/2021

Sous la présidence de : Roselyne Righi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les admissions en non-valeur et les ordres de recettes exceptionnels.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Apurement des soldes débiteurs et créditeurs prescrits

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Righi

Prénom : Roselyne

Signé le: 04/10/2021 13:34:31

ANV et OR exceptionnel

DESIGNATION	DATE	ANV	OR
AIR LIQUIDE	2013		1381,19€
AIR LIQUIDE	2005?2011?	1381,19€	
PB EXTOURNE MDT	2015		97,46€
PB EXTOURNE OR	2015	48€	
AV FAMILLES BREST POUR PROJET MAQUETTE	2015		371,93€
VENTE DE FERRAILLE ?	2015		673,72€
VENTE DE FERRAILLE ?	2016		300,00€
SOLDE SUBV MAT.ATELIER ATTE NON PERCU	2014	420,00€	
SOLDE SUBV ELECTROTECH NON PERCU	2014	684,33€	
RELIQUAT SUBV VOY ALL	2007		669,02€
TOTAL		2533,52€	3121,39€
RAPPORT DEPENSES –RECETTES			587,87€